

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 28 JUIN A 20 H 00

-----

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 28 juin 2023, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Cendrieux sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 juin 2023

**Présents :** DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, TAULOU Patrice, BALAINE Michèle, ESCUDIE Franck, LANGLAIS Alain, DULAC Bernard, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, FRANCERIES Julie, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien,

**Excusés :** LE ROUX Joëlle pouvoir à LE ROUX Gilles  
AGRAFEUIL Liliane pouvoir à BENCHAREL Marie-Christine  
LEYMA Cyril pouvoir à DUCENE Philippe  
ESCHARMANT Cécile pouvoir à PERROT Laurence  
PRIAT Vanessa pouvoir à FRANCERIES Julie  
LALOT Benjamin pouvoir à TAULOU Patrice  
BIJOU Clément pouvoir à ORHON Damien  
COLET Bastien pouvoir à CAILLAUD Catherine

**Quorum:** Avec 15 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00.

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

**ORDRE DU JOUR :**

**- Fonctionnement**

- Bilan France Services
- Personnel
- Bibliothèque

**- Economie / Finances**

- Achat d'un immeuble
- Droit de préemption pour acquisition immeuble
- Subventions aux associations
- Budget : décisions modificatives
- Travaux : Bilan / projets
- Marché maîtrise d'œuvre relais d'hébergement St Laurent
- Petites cités de caractère

**- Développement Durable**

**- Logements**

**- Voirie**

**- Cimetière**

**- Intercommunalité**

- Devis SDE 24
- Pays de l'Isle : projet du SCOT

## **I FONCTIONNEMENT**

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023**

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

### **Bilan France Services**

Le Maire demande à Monsieur De Mégille, référent France Services pour la commune, de faire un bilan et un compte rendu de la réunion avec les responsables de la Poste en date du 9 mai dernier.

Monsieur De Mégille présente sur écran, les "chiffres à retenir" :

- un environnement géographique ou d'autres Maisons France Services se sont installées
- une fréquentation en hausse mais qui reste fragile alors que la fréquentation des services de la Poste est en baisse
- des usagers principalement locaux
- des partenaires nombreux : CAF, DGFIP (finances publiques), MSA, CPAM, caisses de retraites, ministère de la justice, ministère de l'intérieur / ANTS, Pôle Emploi et d'autres à venir.

Les plus fréquentés sont les services des impôts : plusieurs permanences avec un service adapté et l'ANTS pour les cartes grises notamment mais aussi les cartes d'identité et passeports.

Il insiste sur l'interaction entre la Poste nécessaire à France Services et France Services nécessaire à la Poste ainsi que sur l'importance, pour maintenir ces services en milieu rural, de trouver des pistes pour développer l'activité et les services à proposer et pour communiquer sur ce sujet.

### **Personnel**

#### **- Création de poste aux services techniques**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, un poste d'adjoint technique pour intégrer l'agent qui vient d'effectuer un an et demi d'emploi dans le cadre des contrats aidés par l'Etat : PEC (Parcours Emploi Compétence).

Cette création de poste répond à une augmentation du temps de travail, notamment au niveau des espaces publics.

#### **- Augmentation du temps de travail d'une ATSEM (services scolaires)**

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de valider l'augmentation du temps de travail d'une ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles), titulaire du diplôme qui passe de 31,32h à 35h/semaine. Il s'agit d'un temps annualisé, le travail de ces agents étant rythmé sur le cycle scolaire.

Cette augmentation d'heure permettra d'accorder plus de temps au rangement et au ménage. Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

#### **- Avancement de grade aux services administratifs**

Un adjoint administratif du secrétariat a obtenu l'examen d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la création de ce poste et supprime le poste d'adjoint administratif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

### **Bibliothèques municipales**

Le Maire présente sur écran (photos) les bénévoles des bibliothèques municipales de Sainte-Alvère et Cendrieux qui travaillent ensemble pour les lecteurs de la commune. Elles travaillent avec les adultes, les bébés (ateliers bébés lecteurs) et souhaitent voir revenir les écoles.

Le Maire et l'ensemble des élus les remercient et les félicitent. Le Maire tient à remercier particulièrement Madame Françoise Deschamps qui a assuré pendant plus de 30 ans et assidument un service bénévole à la bibliothèque de Sainte-Alvère.

## **II ECONOMIE FINANCES**

### **Subventions associations**

Ne participent pas au vote pour cette délibération mesdames Carole CHAUMETON, Michèle BALAINE et Nathalie TABANOUX, membres d'une des associations concernées par une demande.

Le Maire indique lors du vote des budgets une enveloppe globale a été votée pour les associations. Il convient maintenant au vu des demandes reçues, d'attribuer nominativement les subventions. Il précise que l'attribution des subventions est réglementée et que le paiement sera subordonné pour chaque association au respect des règles figurant sur le formulaire officiel de demande (n°12156\*06) et notamment de la souscription au CER (Contrat d'engagement républicain).

Puis, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'attribution des subventions selon le détail ci-dessous :

	2023 VLC
Secours Catholique	170,00 €
SPA Convention	1 432,80 €
Prévention Routière	75,00 €
Croix Rouge	170,00 €
Gymnastique Volontaire	300,00 €
Les Amis de l'Ecole de N'DONDOL	500,00 €
Ligue contre le cancer	210,00 €
UPMRAC Ste-Alvère Anciens combattants	290,00 € dont 80 € pour bleuets
Donneurs de sang	160,00 €

Fondation du Patrimoine cotisation	120,00 €
Souvenir Français cotisation	150,00 €
Les P'tits Mélanos Budget école	1 000,00 €
Les Bastonnades	Pas de demande Pas d'animation
Asso la Ronde des Crayons	Pas de demande
Asso Je Suis La Piste Francis COLLIE	300,00 € à justifier
Musée Napoléon	750,00 € Si animation
Comité des fêtes Cendrieux	2 200,00 €
Anciens Combattants Cendrieux	85,00 €
La Clé	200,00 €
Club du Temps Libre Cendrieux	500,00 €
ADIL - cotisation	109,00 €
La Fête de la Fraise	200,00 €
Sprinter club de Cendrieux	500,00 €
Jeunes agriculteurs Terre en fête	100,00 €

### **Subventions d'Etat**

Le Maire indique qu'il y a quelques jours, il a reçu les notifications de subvention DETR accordées à la commune pour 2023 : le montant total s'élève à 154 065,00 € pour des projets d'investissement de la commune.

### **Travaux - Bilan**

Monsieur Alain Langlais présente sur écran les derniers travaux :

- la fin des travaux du parcours Pumptrack à Sainte-Alvère, un succès notamment auprès des jeunes enfants et des adolescents,
- le boulodrome de Cendrieux : une réalisation de qualité qui attend les arbres pour apporter l'ombre nécessaire aux joueurs,
- les travaux du cimetière de Cendrieux : mur et pose du columbarium sont terminés. Il reste à poser un portail d'entrée.
- des tables de pique-nique.

### **Travaux - Projets**

#### **Achat immeuble**

Le Maire explique au conseil municipal l'intérêt pour la commune d'acquérir l'immeuble vacant et en vente au 2 rue du Marquis, section AV n°173, pour l'aménagement du quartier des Hauts du Château.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire vendeur sur le prix de 37 000 €.

S'agissant d'une acquisition dans le cadre d'un aménagement urbain, le Maire propose de faire cette acquisition via l'Etablissement Public Foncier, comme cela avait été fait pour le bâtiment voisin transformé en local commercial et logement (travaux terminés).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition d'acquisition au prix de 37 000 € via l'EPF.

#### Urbanisme : Droit de préemption et projet de commerce

Le Maire informe le conseil municipal que le local sis 17 rue de la République à Sainte-Alvère et répondant au projet d'extension de l'épicerie du village a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner, le vendeur ayant trouvé un acquéreur potentiel.

Pour donner suite au projet de la commune pour maintenir ce commerce au cœur du village, en accord avec l'épicier, il a émis le souhait de préempter ce bien auprès de l'agglomération du Grand Périgueux (qui a compétence en la matière) via l'Etablissement Public Foncier.

Le Maire précise que ce projet fait l'objet d'une étude de faisabilité (achat – aménagement intérieur, extérieur...) et n'aboutira qu'après l'étude et avec l'accord de l'épicier qui devra payer un loyer à la commune.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision d'exercer un droit de préemption pour l'acquisition de cet immeuble sis section AV n° 65 ainsi que le projet et la méthode proposés.

#### Urbanisme - Convention EPFNA et Hauts du Château

Suite à la décision précédente, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la convention EPFNA Commerce pour la procédure de préemption et d'acquisition le cas échéant de l'immeuble AV n°65 à Sainte-Alvère
- valide la convention EPFNA Hauts du château pour l'immeuble à acquérir AV 173 ainsi que pour l'emplacement réservé au PLUi dans le secteur des Hauts du château.

#### Immeuble de SMIRNOFF et abords : Aménagement et décisions modificatives

Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis l'acquisition de l'ensemble immobilier "de Smirnoff", une étude de faisabilité de mise en valeur de cet espace situé au cœur du village de Cendrieux a été réalisée par l'architecte du Patrimoine Alain de La Ville.

Lors d'une réunion du bureau municipal sur site le 10 mai dernier, les élus ont pu mieux appréhender les possibilités proposées par le maître d'œuvre, qui a fait une première estimation des travaux permettant de solliciter des subventions.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre ce projet d'aménagement et accepte d'effectuer un virement de crédit de 25 000 € du projet "ruelles et places – chemin de ronde" vers des travaux d'aménagement du "site Smirnoff".

#### Valorisation de la Tour du Château – Travaux archéologiques

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'architecte Philippe DANGLES a rendu son projet de mise en valeur de la tour (vestiges) et de ses abords place du Château à Sainte-Alvère.

Ce dossier a été transmis aux services de la DRAC et est passé en commission. Le projet est divisé en plusieurs phases et la DRAC indique qu'elle pourra participer au financement des travaux réalisés sur la tour inscrite aux monuments historiques (travaux de confortation). Par contre, elle exige un préalable à la réalisation du projet global : des travaux archéologiques que le maître d'œuvre estime à 50 000 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de poursuivre ce projet et d'entreprendre des travaux archéologiques nécessaires qui feront l'objet d'un cahier des charges du Service Régional de l'Archéologie.

### Petites cités de caractère (PCC)

Le Maire indique au conseil municipal que la commune a été retenue pour poser sa candidature au label "Petites cités de caractère".

Ce dossier de candidature est à la fois spécifique et complexe. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à un prestataire compétent dans ce domaine pour rédiger le dossier de candidature.

### Subventions

Pour tous ces projets faisant l'objet de devis ou estimation, le conseil municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès des différents organismes et administrations.

### Décisions modificatives : budget logement

Le conseil municipal à l'unanimité valide un virement de crédit en section d'investissement de 3 866 € de l'aménagement du parking « logements de Cendrieux » vers l'acheminement de lignes téléphoniques et de la fibre pour chacun de ces trois nouveaux logements.

## III DEVELOPPEMENT DURABLE

### Villes et villages fleuris – Label 3 fleurs

Le Maire indique que le label trois fleurs de Sainte-Alvère à Villes et villages fleuris fait l'objet d'une visite pour confirmer ce label et l'étendre aux trois villages.

Il remercie Marie-Christine BENCHAREL et Liliane AGRAFEUIL qui ont beaucoup travaillé à la préparation de cette visite qui aura lieu le 29 juin.

Madame Bencharel expose le travail réalisé en collaboration avec les services techniques et administratifs de la mairie.

Elles ont repris entièrement le plan de gestion des espaces avec en plus la réalisation d'un catalogue à base de photos des plants et arbres des espaces verts et fleuris de la commune.

Le Maire tient à les remercier pour leur implication et le temps passé.

### Sauvetage des batraciens

Monsieur Alain LANGLAIS fait un compte rendu du programme de sauvetage des batraciens qui se met en place avec des bénévoles de la commission développement durable et les services de la biodiversité du Département, sur la RD32 au niveau du Moulin de Durestal.

### Gemapi

Franck ESCUDIE, délégué GEMAPI, indique que les travaux d'entretien du ruisseau de Saint-Laurent des Bâtons était en attente des prescriptions de la DDT mais qu'ils seront bientôt réalisés.

### Biodiversité

Monsieur Franck ESCUDIE fait un compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté à l'agglomération du Grand Périgueux pour préparer l'atlas de la biodiversité.

### Liens inter générations

Des photos à l'écran montrent le travail important réalisé pour renforcer les liens intergénérationnels avec l'école, la cantine, le périscolaire.

Par exemple, des personnes âgées ont été invitées à partager le repas des enfants à la cantine de Sainte-Alvère et Cendrieux.

## **IV LOGEMENTS**

### **Programme Amélia 3**

Monsieur le Maire et Michèle Balaine, référente Amélia, indiquent que le programme Amélia prend fin en 2023, un projet est à l'étude pour un programme Amélia 3.

Il sera proposé lors d'une prochaine réunion.

## **V VOIRIE**

### **Adressage**

Madame Marie-Christine BENCHAREL rend compte de ses échanges avec le Maire de Sainte-Foy de Longas au sujet de l'adressage.

La commune de Val de Louyre et Caudeau a nommé une voie en limite de commune avec Sainte-Foy de Longas "Chemin du Scieur" que le Maire de Sainte-Foy de Longas souhaite nommer "Chemin de la Fagette" en raison du plus grand nombre d'habitations de Sainte-Foy de Longas desservies par cette route.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent qu'au niveau de l'adressage l'appellation "Chemin du Scieur" disparaisse au profit du "Chemin de la Fagette" et disent que tous les frais de changement de panneaux et de numéros seront à la charge de la commune de Sainte-Foy de Longas et que les habitants des deux maisons de Val de Louyre et Caudeau seront informés individuellement.

### **Demande d'Achat de Terrain à Guillegorce – Retour sur la délibération du 8/12/2020**

Le Maire indique au conseil municipal que par délibération en date du 08/12/2020 le conseil municipal avait décidé de vendre un terrain situé sur le domaine privé de la commune au lieu-dit "Guillegorce" à Saint-Laurent des Bâtons, mais de soumettre au préalable cette vente à enquête publique.

Le commissaire enquêteur sollicité pour ce dossier a indiqué n'avoir aucun motif de soumettre cette vente à enquête publique.

En conséquence, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'annuler cette mention de la délibération du 8/12/2020.

### **Elagage**

Monsieur Patrice TAULOU, Adjoint délégué à la voirie, indique que l'entreprise AGRAFEUIL assure les finitions des travaux d'élagage afin de rendre un chantier tout à fait correct sur l'ensemble des trois villages.

Ces travaux se termineront à l'automne. Ils seront financés par une partie du budget « curage ».

### **Fauchage**

Monsieur Patrice TAULOU indique ensuite qu'un premier passage sur les voies structurantes a été effectué et que les agents poursuivent le fauchage sur les voies secondaires.

### **Pylône à Cendrieux**

Monsieur LE ROUX explique qu'un pylône Orange a déjà été installé à Cendrieux pour répondre à une demande des utilisateurs de téléphonie portable – réseau Orange déploiement de la 4G, sur un site éloigné des habitations et bien intégré au paysage.

Une demande d'implantation pour un autre pylône a été déposée par Free (pour dispenser de la 5G) sur un terrain privé, plus proche des habitations au lieu-dit "La Siguenie".

Le bureau municipal avait émis un avis défavorable mais au niveau des règles d'urbanisme, la commune n'a pas la possibilité d'émettre un avis défavorable ; seules des prescriptions sur l'aménagement paysager du site peuvent être émises.

Le problème de ces pylônes est que la portée ne convient pas : le rayonnement est trop restreint et les prestataires ne travaillent pas en concertation.

Il y a donc des risques de voir s'implanter d'autres antennes pour répondre aux besoins de connexion de chacun.

Le Maire propose de faire une réunion après l'été pour informer les riverains sur l'implantation de ce pylône Free.

Les élus constatent et regrettent par ailleurs un mauvais fonctionnement des lignes du téléphone fixe, les services d'Orange n'entretenant pas le réseau cuivre.

### **Litige bornage judiciaire – Le Maine**

Le Maire indique au conseil municipal qu'après de nombreuses années et maintes péripéties, le bornage judiciaire du terrain du Maine a été validé par le tribunal judiciaire de Bergerac.

Il rappelle que l'acquisition de ce terrain qui était inscrit en emplacement réservé au PLUi a pour but d'élargir la route pour permettre à des véhicules de secours d'accéder aux habitations. Le géomètre est saisi pour effectuer le bornage et le transfert de propriété.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

## **VI CIMETIERE**

### **Attribution des concessions**

Le Maire rappelle qu'il avait été proposé de limiter l'attribution de concessions aux cimetières, le nombre de places étant limité.

Il précise qu'une série de reprises de concessions abandonnées va se faire mais qu'en attendant il était envisagé de privilégier l'attribution de concessions aux personnes ayant un lien familial ; cependant la loi précise déjà cette disposition et le Maire peut invoquer le manque de place.

Il n'y a donc pas lieu de modifier le règlement du cimetière.

## **VII INTERCOMMUNALITE**

### **Travaux d'éclairage public – Stade de Cendrieux – Passage en Leds -Etude tenue des mâts.**

Des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant l'étude de la tenue des mâts avant un passage en leds de l'éclairage du stade de Cendrieux.

L'ensemble de l'opération est estimé à 4 069, 69€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette étude préalable qui sera réalisée par le SDE 24, compétent en matière d'éclairage public.

### **Avis sur le SCOT du Pays de l'Isle en Périgord**

Le Maire indique au conseil municipal que le Comité Syndical du Pays de l'Isle en Périgord requiert l'avis du conseil municipal sur le projet de SCOT : Schéma de cohérence territoriale du Pays de l'Isle en Périgord pour lequel une enquête publique est en cours (du 1<sup>er</sup> au 5 juillet),

Chacun a été invité à prendre connaissance du projet qui a fait l'objet de nombreuses séances de travail, Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au document proposé par le SCOT du Pays de l'Isle en Périgord.



### **SMD3**

Le Maire informe le conseil municipal que le SMD3 (Syndicat des ordures ménagères) a tenu une permanence à France Services à la poste pour répondre aux questions des administrés. Cette opération devrait être renouvelée. Il précise que de nouveaux containers vont être installés sur la plateforme de Sainte-Alvère.

## **VIII INFORMATIONS DIVERSES**

### **Information**

Le Maire informe qu'au SDE 24, il a reçu Madame Fourneyron, la Présidente Régionale du CESER : Conseil Economique Social et Environnemental, qui est également venue à Val de Louyre et Caudeau au cours de la réunion le 13 juin à Sainte-Alvère avec d'autres partenaires : l'agglomération du Grand Périgueux, la CPAM.

La réunion avait pour objet la santé. A cette occasion, Cécile ESCARMANT et Alexandre BEAUDONNET ont présenté les services de la CPTS VIVEVAL (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé).

### **Terrain de foot : Remerciements**

Monsieur Le Roux indique les établissements Destal ont effectué à titre gracieux, pour une valeur de 2 200 € HT, des travaux d'abattage d'arbres.

L'évacuation des branches qui représentait un montant de 1 000 € a été réalisée par le Maire délégué de Cendrieux.

Le conseil municipal remercie les établissements Destal.

### **MAM**

Le Maire informe que la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) installée rue des Remparts à Sainte-Alvère fonctionne très bien.

L'une des assistantes maternelles, Madame LACOURARIE, qui a décidé de changer de voie, a trouvé une remplaçante.

### **Galerie d'art**

Une galerie d'art installée place du Château dans un nouveau local commercial propose une très belle exposition de diverses œuvres (peintures et sculptures).

Elle a ouvert le 1<sup>er</sup> juin et a été inaugurée par Monsieur Bonnel le 18 juin.

### **Animations de l'été**

Madame Bencharel fait un point sur les animations de l'été et invite chacun à consulter l'agenda sur le site de la commune et affiches plastifiées grand format.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE